

Commune de Prats du Périgord
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	11
Présents	10
Absents	1
représentés	0
votants	10

Le **30 mars 2026** le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 24/03/2026** s'est réuni en session ordinaire à 18h30, à la Mairie.

PRESENTS : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, WOJTUSIAK Michel, MARTINS François, DAURIAC Nicole, GUILBERT Claire, POINDEFER Elisabeth, ROUDERGUE Catherine, SADOUILLETTE Maryline.

ABSENT EXCUSE : GAUTHIER-MILHAC Olivier

Secrétaire de Séance : Maurice CAMINADE

Délibération n°2026-13 portant sur la désignation du délégué des élus au sein du Comité National d'action sociale (CNAS)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune est adhérente au comité national d'action social (CNAS).

Elle est représentée au sein du CNAS par deux délégués, un élu et un agent.

Il convient de désigner le représentant des élus de la Commune au CNAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Elit le délégué qui siègera au CNAS :

Délégué élu
EYMERY CHRISTIAN

Les membres présents ont signé ainsi que le maire et le secrétaire de séance. Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.



Fait à PRATS DU PGD le 30/03/2026

Le Maire
EYMERY Christian

Commune de Prats du Périgord

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	11
Présents	10
Absents	1
représentés	0
votants	10

Le **30 mars 2026** le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 24/03/2026** s'est réuni en session ordinaire à 18h30, à la Mairie.

PRESENTS : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, WOJTUSIAK Michel, MARTINS François, DAURIAC Nicole, GUILBERT Claire, POINDEFER Elisabeth, ROUDERGUE Catherine, SADOUILLETTE Maryline.

ABSENT EXCUSE : GAUTHIER-MILHAC Olivier

Secrétaire de Séance : Maurice CAMINADE

Délibération n°2026-12 portant sur l'élection des représentants de la commune au SIVOM de Belvès

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune est adhérente au SIVOM de Belvès

Elle est représentée au sein du Comité Syndical par deux délégués (et 2 suppléants) élus par le Conseil Municipal conformément aux articles L.5211-7, L.5212-7 et L.5212-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient d'élire les représentants de la Commune au SIVOM de Belvès.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Elit les délégués qui siègeront au SIVOM de Belvès :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
CAMINADE Maurice	DAURIAC Claude
SADOUILLETTE Maryline	DAURIAC Nicole

Les membres présents ont signé ainsi que le maire et le secrétaire de séance. Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.



Fait à PRATS DU PGD le 30/03/2026

Le Maire
EYMERY Christian

Commune de Prats du Périgord

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	11
Présents	10
Absents	1
représentés	0
votants	10

Le **30 mars 2026** le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 24/03/2026** s'est réuni en session ordinaire à 18h30, à la Mairie.

PRESENTS : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, WOJTUSIAK Michel, MARTINS François, DAURIAC Nicole, GUILBERT Claire, POINDEFER Elisabeth, ROUDERGUE Catherine, SADOUILLETTE Maryline.

ABSENT EXCUSE : GAUTHIER-MILHAC Olivier

Secrétaire de Séance : Maurice CAMINADE

Délibération n°2026-11 portant sur l'élection des représentants de la commune au SIAEP SUD PERIGORD

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, pour l'exercice de sa compétence eau potable, la commune est adhérente au SIAEP SUD PERIGORD.

Elle est représentée au sein du Comité Syndical par deux délégués (et 2 suppléants) élus par le Conseil Municipal conformément aux articles L.5211-7, L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient d'élire les représentants de la Commune au Comité Syndical du SIAEP SUD PERIGORD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Elit les délégués qui siégeront au Comité Syndical du SIAEP SUD PERIGORD :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
CAMINADE Maurice	DAURIAC Claude
DAURIAC Nicole	GUILBERT Claire

Les membres présents ont signé ainsi que le maire et le secrétaire de séance. Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.



Fait à PRATS DU PGD le 30/03/2026

Le Maire
EYMERY Christian

Commune de Prats du Périgord

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	11
Présents	10
Absents	1
représentés	0
votants	10

Le **30 mars 2026** le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 24/03/2026** s'est réuni en session ordinaire à 18h30, à la Mairie.

PRESENTS : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, WOJTUSIAK Michel, MARTINS François, DAURIAC Nicole, GUILBERT Claire, POINDEFER Elisabeth, ROUDERGUE Catherine, SADOUILLETTE Maryline.

ABSENT EXCUSE : GAUTHIER-MILHAC Olivier

Secrétaire de Séance : Maurice CAMINADE

Délibération n°2026-10 portant sur la désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Énergie de la Dordogne (SDE)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les statuts du syndicat en son article 7.2.1 indique que chaque commune membre est représenté par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Il convient d'élire les représentants de la Commune au SDE 24.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Elit les délégués qui siègeront au SDE 24 :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
DAURIAC Claude	WOJTUSIAK Michel
GUILBERT Claire	MARTINS François

Les membres présents ont signé ainsi que le maire et le secrétaire de séance. Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.



Fait à PRATS DU PGD le 30/03/2026
Le Maire
EYMERY Christian

Commune de Prats du Périgord

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	11
Présents	10
Absents	1
représentés	0
votants	10

Le **30 mars 2026** le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 24/03/2026** s'est réuni en session ordinaire à 18h30, à la Mairie.

PRESENTS : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, WOJTUSIAK Michel, MARTINS François, DAURIAC Nicole, GUILBERT Claire, POINDEFER Elisabeth, ROUDERGUE Catherine, SADOUILLETTE Maryline.

ABSENT EXCUSE : GAUTHIER-MILHAC Olivier

Secrétaire de Séance : Maurice CAMINADE

Délibération n°2026-09 portant sur la désignation des délégués à la commission géographique Grand Cycle de l'eau du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot en Lot-et-Garonne(SMAVOLT47)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les statuts et le règlement intérieur du syndicat indiquent que la commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la commission géographique Grand Cycle de l'Eau Lémance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne

Délégué titulaire	Délégué suppléant
EYMERY Christian	DAURIAC Claude



Fait à PRATS DU PGD le 30/03/2026

Le Maire
EYMERY Christian

Commune de Prats du Périgord

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	11
Présents	10
Absents	1
représentés	0
votants	10

Le **30 mars 2026** le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 24/03/2026** s'est réuni en session ordinaire à 18h30, à la Mairie.

PRESENTS : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, WOJTUSIAK Michel, MARTINS François, DAURIAC Nicole, GUILBERT Claire, POINDEFER Elisabeth, ROUDERGUE Catherine, SADOUILLETTE Maryline.

ABSENT EXCUSE : GAUTHIER-MILHAC Olivier

Secrétaire de Séance : Maurice CAMINADE

Délibération n°2026.08 portant sur les délégations du conseil municipal au Maire

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé pour tout ou en partie, de prendre un certain nombre de décisions du ressort du conseil municipal,
- qu'il y a lieu d'assurer un fonctionnement fluide de l'administration sous le contrôle du conseil municipal dans certaines matières qui peuvent être déléguées,
- que le Code général des collectivités territoriales permet, par délégation du conseil municipal, d'accorder à l'exécutif un certain nombre de compétences sous réserve que ce dernier rende compte des décisions prises à ce titre, lors de chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Le conseil municipal décide après délibération et à l'unanimité des membres présents, de confier au maire par délégation et pour la durée de son mandat, la capacité de :

- 1 - procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts,
- 2 - passer les contrats d'assurance ainsi que pour accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 3 - prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 4 - accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- 5- rémunérer et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

AR Prefecture

024-212403372-20260330-2026_08-DE
Reçu le 31/03/2026

6 - régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;

7 – renouveler au nom de la commune l'adhésion aux associations dont elle est membre

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait à PRATS DU PGD le 30/03/2026

Le Maire
EYMERY Christian



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Commune de Prats du Périgord

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	11
Présents	10
Absents	1
représentés	0
votants	10

Le **30 mars 2026** le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 24/03/2026** s'est réuni en session ordinaire à 18h30, à la Mairie.

PRESENTS : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, WOJTUSIAK Michel, MARTINS François, DAURIAC Nicole, GUILBERT Claire, POINDEFER Elisabeth, ROUDERGUE Catherine, SADOUILLETTE Maryline.

ABSENT EXCUSE : GAUTHIER-MILHAC Olivier

Secrétaire de Séance : Maurice CAMINADE

Délibération n°2026.07 portant sur la fixation des indemnités de fonction du maire et des adjoints

Indemnités des élus

M. le Maire rappelle les dispositions législatives encadrant le régime indemnitaire des élus et notamment les modes de calculs, conditions d'octroi et montants maximaux.

Il précise en outre :

- D'une part, que conformément à la loi, l'indemnité du Maire est attribuée de plein droit et sans débat au taux maximum et qu'il peut, à son libre choix, demander au conseil municipal, de fixer un montant inférieur ;
- D'autre part, que les indemnités des adjoints sont fixées par le conseil municipal dans le respect des limites légales.

Dans ce cadre, M. le Maire propose que les indemnités soient calculées et réparties sur les bases suivantes qui permettent notamment de tenir compte de la réalité des délégations consenties et de revaloriser les indemnités servies aux deuxième et troisième adjoints sans impact sur le budget communal.

- Abaissement de l'indemnité du Maire à 25.5% de l'IBTFP, le maximum légal étant de 28.1% ;
- Fixation de l'indemnité du premier Adjoint à 9.9% de l'IBTFP, le maximum étant de 10.89% ;
- Fixation de l'indemnité du deuxième et du troisième adjoint à 8.5% de l'IBTFP, le maximum étant de 10.89%.

AR Prefecture

024-212403372-20260330-2026_07-DE
Reçu le 31/03/2026

Ainsi,

Vu, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales concernant le régime indemnitaire des élus ;

Vu, le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoint, en date du 20/03/2026 ;

Vu, l'arrêté des délégations consenties aux Adjoint, en date du 24/03/2026 ;

Mr. le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur les propositions d'indemnités récapitulées ci-après et présentées en % de l'indice brut terminal de la fonction publique :

Maire	1er Adjoint	2 ^{ème} Adjoint	3 ^{ème} Adjoint
Mr. Christian Eymery	Mr. Maurice Caminade	Mme. Maryline Sadouillette	Mr. Claude DAURIAC
25.5%	9.9%	8.5%	8.5%

Le présent tableau dresse une liste exhaustive de toutes les indemnités versées par la commune aux membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents la demande du Maire, visant à réduire son indemnité dans les proportions indiquées et fixe celles des Adjoint conformément à la répartition proposée.

Ces dispositions prennent effet à compter du 1 avril 2026.



Fait à PRATS DU PGD 30/03/2026

Le Maire
EYMERY Christian

Commune de Prats du Périgord

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	11
Présents	10
Absents	1
représentés	0
votants	10

Le **30 mars 2026** le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 24/03/2026** s'est réuni en session ordinaire à 18h30, à la Mairie.

PRESENTS : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, WOJTUSIAK Michel, MARTINS François, DAURIAC Nicole, GUILBERT Claire, POINDEFER Elisabeth, ROUDERGUE Catherine, SADOUILLETTE Maryline.

ABSENT EXCUSE : GAUTHIER-MILHAC Olivier

Secrétaire de Séance : Maurice CAMINADE

Délibération n°2026.06 Portant sur la création des commissions communales et la désignation des membres.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21 et L.2121-22,

Considérant que le conseil municipal dispose de la faculté d'organiser ses travaux au sein de commissions spécialisées qui seront chargées d'étudier les questions qui sont soumises au conseil. Il est proposé au conseil d'arrêter les commissions et de désigner les membres titulaires. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer les commissions suivantes et arrête la liste des membres titulaires pour chacune des commissions.

Agriculture/ Calamités agricoles/ASA

Président : EYMERY Christian

Vice-président : SADOUILLETTE Maryline

Membres : N. DAURIAC, C. ROUDERGUE, E. POINDEFER.

Environnement, tourisme, installations sportives Président : EYMERY Christian

Vice-président : GUILBERT Claire

Membres : C. ROUDERGUE, E. POINDEFER. F. MARTINS

Matériel communal

Président : EYMERY Christian

Vice-président : CAMINADE Maurice

Membres : C. DAURIAC, M. WOJTUSIAK, M. SADOUILLETTE

Bâtiments, Sécurité incendie

Président : EYMERY Christian

Vice-président : DAURIAC Claude

Membres : N. DAURIAC, M. CAMINADE, M. WOJTUSIAK

Budget- finances

Président : EYMERY Christian

Membres : M. CAMINADE, C. DAURIAC, M. SADOUILLETTE, C. ROUDERGUE, N. DAURIAC

Cimetière

Président : EYMERY Christian

Vice-président : CAMINADE Maurice

Membres : N. DAURIAC, E. POINDEFER

Voirie

Président : EYMERY Christian

Vice-président : SADOUILLETTE Maryline

Membres : M. CAMINADE, C. DAURIAC, F. MARTINS, N. DAURIAC

Communication/information/Site internet

Président : EYMERY Christian

Vice-président : GUILBERT Claire

Membres : M. SADOUILLETTE, F. MARTINS, M. WOJTUSIAK

Représentants RPC

EYMERY Christian

M. SADOUILLETTE, M. CAMINADE

Groupe travail développement lien social

Membres : E. POINDEFER, C. ROUDERGUE, C. GUILBERT, N. DAURIAC, M. SADOUILLETTE, M. WOJTUSIAK.



Fait à PRATS DU PGD le 30/03/2026

Le Maire

EYMERY Christian